

Inspecteur de santé publique vétérinaire



Catégorie(s) professionnelle(s):

- Corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire.
- Filière Médico-technique.

Condition(s) diplômante(s):

- Bac + 4 domaine scientifique.
- Concours national d’inspecteur de la santé publique vétérinaire (interne et externe).

Actualité(s) juridique(s):

- Décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire.
- Décret n° 2019-364 du 23 avril 2019 modifiant le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire.



Cadre(s) juridique(s) :

Fonctionnaire catégorie A de la fonction publique d'Etat.

